

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LEFRANC Jean-Marc, LAFAT Thierry, SOMEIL Michel et MOHAMED Patrick; Mesdames SILVA Evelyne, PORTEU Brigitte, OUGER Edith, BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica et VELSCH Christine.

Absents excusés : Madame BRUNO Patricia

Absents excusés ayant donné procuration Monsieur CALLY Justin ayant donné pouvoir à Monsieur LAFAT Thierry.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

ORDRE DU JOUR :

- Choix d'un bureau d'études : villages d'avenir,
- Subvention exceptionnelle
- Modification du pass foyer,
- Participation de la codecom aux travaux de la Cité Gérard,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle,
- Affaires diverses,
- Informations

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

• **Délibération n°29/2025 Choix d'un bureau d'études : villages d'avenir**

Le Conseil Municipal a validé le choix du bureau d'études **Bois Acier Ingénierie** (Pulnoy – 54) pour la réalisation d'une étude de structure relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la mairie (89 modules) et la salle des fêtes (57 modules), dans le cadre du projet « Villages d'Avenir ».

Le montant du marché s'élève à 2 500 € HT, financé à 70 % par le programme Climaxion (Région Grand Est – ADEME), soit 1 750 €, et à 30 % par autofinancement communal (750 €).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix du bureau d'études et autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Grand Est.

• **Délibération n°30/2025 Subvention exceptionnelle**

Sur demande de la directrice de l'école de la Cité Gérard, le Conseil Municipal a accepté de soutenir financièrement une classe découverte au Lac du Der prévue à l'été 2026, à destination de 11 élèves lérouvillois des classes de CM1/CM2.

Afin de réduire la contribution des familles, la commune attribuera une subvention de 50 € par élève Lérouvillois.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

• **Délibération n°31/2025 Modification du pass foyer**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération municipale du 4 avril 2022 ayant instauré le « Pass Foyer », la commune de Lérouville, désireuse de renforcer l'accès à la culture et aux loisirs pour ses administrés, a décidé de modifier les conditions d'attribution et d'utilisation de ce dispositif à compter du **1er septembre 2025**.

Principales évolutions adoptées à l'unanimité :

- **Pour les foyers composés de deux personnes majeures** : possibilité annuelle d'acquérir, au choix, un forfait de 4 à 8 entrées pour le cinéma ou la piscine, ou un mix des deux, pour un montant variant entre 14 € et 28 €.
- **Pour les personnes seules (célibataires, veufs/veuves remplissant les critères)** : possibilité annuelle d'acquérir 2 à 4 entrées pour le cinéma ou la piscine, ou une combinaison des deux, pour un montant allant de 7 € à 14 €.

- **Délibération n°32/2025 Participation de la codecom – Travaux de la Cité Gérard – Tranche 1**

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations du 10 février 2023 actant le lancement de la première tranche des travaux de requalification de la Cité Gérard, incluant les rues de la Cité et la rue de l'école. Il est précisé que les compétences en matière de voirie sont partagées entre la commune et la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs (CODECOM), notamment pour la rue de l'école et les abords du bâtiment périscolaire.

La CODECOM, par délibération du 23 mars 2023, et via une convention signée le 27 mars 2023, a accepté de participer financièrement aux travaux sur les voiries d'intérêt communautaire.

Afin de garantir une cohérence d'exécution et un meilleur suivi de chantier, l'ensemble des travaux a été intégré dans un seul marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte la participation financière de la CODECOM à hauteur du reste à charge, déduction faite des subventions obtenues.
- Valide le montant du coût HT des travaux de voirie intercommunale à 146.860,30 €.
- Prend acte des subventions perçues pour le projet global (Département, DETR, GIP, Région) s'élevant à 629.557,07 €, représentant 41 % du coût total.
- Détermine la participation financière de la CODECOM à 86.647,58 €, calculée en appliquant le taux de subvention sur les voiries intercommunales.

Une émission de titre sera effectuée à hauteur de cette somme à l'encontre de la CODECOM de Commercy-Void-Vaucouleurs.

- **Délibération n°33/2025 Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de marche « La Vadrouille » a sollicité une subvention pour financer des travaux de rénovation dans son local associatif. Un devis d'un montant de 313,74 € TTC a été établi par Bricomarché.

Considérant l'intérêt local de cette association active dans la commune et le caractère ponctuel de cette dépense, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 313,74 € à l'association « La Vadrouille ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 18H45

Le Maire,
Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

